Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 035-213501877-20260122-202606-DE

Monterfil
terre de caractère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 JANVIER 2026

Date de convocation :		16 JANVIER 2026
Date d'affichage :		19 JANVIER 2026
Nombre de conseillers :		
EN EXERCICE :		**15**
PRESENTS :		**12**
VOTANTS :		**15**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux Janvier à vingt heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Michel DUAULT, Maire.

Etaient présents :
MM DUAULT Michel, Maire – NOGUES Sandrine – THOMAS Yvonnick – GLAIS Marie-Thérèse - LECHEVALIER Casimir -, Adjoints.
MM BARAZER Nona - ELIE Laëtitia – HERVAULT Olivier – JAMIN Sandrine - PILLET Frédéric – QUIGNON Olivier – RUBIN Sylvie
formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :
M BLOT Anthony a donné pouvoir à M PILLET Frédéric
MME RATTINA Sandra a donné pouvoir à MME ELIE Laëtitia
MME THOMAS Aurélie a donné pouvoir à MME JAMIN Sandrine

Secrétaire de séance : MME RUBIN Sylvie

DELIBERATION N°:	2026-06

OBJET DE LA DELIBERATION:
Subvention 2026 à L'Inter'Val – Avenant 1 à la convention de partenariat, d'objectifs et de moyens

Sandrine NOGUES, 1ère Adjointe au Maire, expose aux membres présents que, conformément à la convention de partenariat et d'objectifs 2025-2028 signée le 20 Mai 2025, les éléments nécessaires au calcul du montant de la dotation annuelle 2026 pour chacune des communes signataires de la convention ont été communiqués.

La répartition par commune de la subvention annuelle 2026 à l'Inter'Val a été calculée sur la base du montant de la dotation annuelle globale fixée à 475 208,82 € affecté à chaque partenaire sur la base des clés de répartition établie contractuellement :

- **Enfance et Jeunesse :**
  - 70% de la subvention sur l'origine géographique des enfants et jeunes fréquentant les structures (année de référence : N-1)
  - 30% de la subvention sur le poids démographique de chacune des communes signataires – données INSEE population de référence au 1er janvier de l'année N

Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 035-213501877-20260122-202606-DE

Soit une participation pour la commune de Monterfil :

-Subvention enfance : **47 450,79 €**

-Subvention jeunesse : **22 501,16 €**

- **Animation globale de territoire :** Forfait de 4,5 € / habitant pour chaque commune signataire

soit une participation pour Monterfil de : **1 413 hab x 4,5 € = 6 358,50 €**

soit un TOTAL pour Monterfil de 76 310,45 €

Les modalités de versement de la subvention s'établissent de la manière suivante :

- 40% de la contribution financière annuelle au plus tard le 15 février,
- 40% de la contribution financière annuelle au plus tard le 15 juin,
- Le solde annuel après les vérifications réalisées par les communes signataires plus tard le 15 décembre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :
-D'attribuer une subvention annuelle globale pour 2026 de 76 310,45 € à l'Association l'Inter'Val pour ses activités menées dans le cadre de la convention pluriannuelle suivant la répartition définie,
-D'approuver les modalités de versement exposées ci-dessus,
-D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à ordonner le versement de la subvention et à signer l'avenant N° 1 portant maquette financière 2026 ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

A MONTERFIL, le 23 Janvier 2026

Le Maire,

Michel DUAULT